



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 décembre 2003

Rapport annuel sur la gestion de la dette

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération du 28 mars 2003, le Conseil Municipal a défini les principes de base de la gestion et de la couverture de la dette pour l'exercice 2003, comme le prévoit la circulaire N° NOR-INT-B-92-00260 C du 15 septembre 1992 des Ministères de l'Intérieur et des Finances.

Cette réglementation donne un cadre annuel à ce type de décision. Il convient dès lors d'énoncer les principes à retenir pour l'exercice 2004 en tenant compte de l'évolution des marchés financiers, des anticipations et des nouveaux produits offerts par les banques.

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort met en concurrence les prêteurs et mène une politique de gestion active de sa dette avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité. Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qui rendent les marchés volatiles, elle peut recourir aux instruments de couverture afin de se protéger contre de potentielles hausses de taux ou au contraire de profiter d'éventuelles baisses.

Afin de prendre des décisions avec souplesse et rapidité et saisir des opportunités sur le marché, la stratégie doit, au préalable, être clairement définie. Je vous propose donc, pour l'exercice 2004, en application de la circulaire interministérielle précitée, de cadrer les procédures de décision autour :

- d'un rapport annuel comportant un compte-rendu des grandes actions jusqu'à fin novembre 2003,
- d'une présentation des hypothèses d'emprunts nouveaux, d'aménagement de l'encours et de la stratégie à venir pour 2004,
- d'une délibération annuelle autorisant l'Exécutif Municipal à mettre en œuvre une stratégie, éventuellement complétée ultérieurement par une autre délibération si les conditions des marchés financiers évoluent dans un sens, aujourd'hui imprévisible.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver** le rapport sur la gestion et la couverture des emprunts figurant en annexe de la présente délibération,
- **décider** de protéger la commune contre le risque de taux en recouvrant pendant l'exercice 2004 à la diversification des emprunts nouveaux, au refinancement éventuel d'emprunts et à des opérations de couverture de risque de taux d'intérêt, en fonction des opportunités offertes par les marchés et les produits des établissements spécialisés et **autoriser** Monsieur le Maire à intervenir dans ces domaines étant précisé que :
 - les opérations ne seront conclues qu'après mise en concurrence d'au moins trois de ces établissements ;
 - les opérations pourront être :
 - des contrats d'échanges de taux d'intérêt fixant ou variabilisant une dette,
 - des contrats encadrant la variation des taux d'intérêts : garantie de taux plafond, garantie de taux plancher, garantie de taux plafond et de taux plancher.
 - des contrats d'accord sur taux futur,
 - des contrats avec options
 - des contrats dérivés des formules énoncées ci-dessus

Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)